

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1018

présenté par
M. Pancher, M. Reynier et M. Tuaiwa

ARTICLE 5

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« pièces »,

le mot :

« locaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme de « locaux » est juridiquement plus approprié et plus précis que celui de « pièces ».